

M. SHARP: C'est exact.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Clermont*): Messieurs, le comité consent-il à revenir sur l'article 76 (6).

M. ELDERKIN: Vous avez proposé, monsieur le président, que nous examinions l'article 151. Or, l'article 151 renvoie à l'article 91, qu'on a adopté. C'est pourquoi on l'a laissé en disponibilité. Oh, non, je m'excuse.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Clermont*): On a adopté l'amendement, mais non pas l'article.

M. MORE: L'article n'est pas adopté.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Clermont*): Est-il possible, monsieur Elderkin, de lier à l'article 91 l'article 38 ou l'article 151?

M. ELDERKIN: C'est vrai, l'article 151 est lié aux deux articles 91 et 92.

M. MORE (*Regina City*): Les cédules concernent l'article 88, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Clermont*): Nous avons adopté l'article 88.

M. ELDERKIN: Non, nous n'avons pas encore adopté l'article 99. Oh si, je vous demande pardon.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Clermont*): Aimez-vous notre compagnie?

M. ELDERKIN: Pendant un temps, monsieur le président, pendant un certain temps. Oui, nous pourrions adopter les cédules, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Clermont*): Je ne vois pas d'inconvénient à les examiner encore une ou deux fois, mais pas plus. On avait maintenu les cédules suivantes: C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, toutes ces cédules, monsieur Elderkin, étaient liées à l'article 88.

M. MORE (*Regina City*): Avons-nous besoin de nouvelles cédules par suite de l'amendement?

M. ELDERKIN: Non.

M. LIND: N'avait-on pas également maintenu la cédule A?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Clermont*): La cédule A est adoptée.

M. ELDERKIN: Je vous remercie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Clermont. Ils sont tous liés à l'article 88?

M. ELDERKIN: C'est vrai.

Le PRÉSIDENT: J'appellerai chacun d'eux.

M. ELDERKIN: L'un est lié à l'article 82, mais celui-ci est également adopté. Les cédules C à L incluses sont adoptées.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas dans quelle mesure on a continué la discussion de l'article 138 durant mon absence, mais mon bureau m'a fait parvenir la loi des enquêtes sur les coalitions, et nous étudions l'article 31 (1) (a) M. Ryan, je vous